

ENTRETIEN DES TEXTILES

Avenant genevois

Avenant à la Convention collective de travail pour les entreprises d'entretien des textiles

A partir du 1er avril 2011, il est apporté les modifications suivantes à la Convention collective de travail pour les entreprises d'entretien des textiles 2007-2012.

A l'engagement

Catégories	Fonctions (*)	Horaire brut	Mensuel brut (185h par mois)
A l'engagement			
Classe de salaire 1	Employés d'atelier	16.25	3 006.-
Classe de salaire 2	Employés	17.10	3 157.-
Classe de salaire 3	Employés responsables		3 257.-
Classe de salaire 4	Chefs de service		3 608.-
Classe de salaire 5	Chauffeurs poids légers		3 758.-
Classe de salaire 6	Chauffeurs poids lourds		4 359.-
Classe de salaire 7	<i>Autres fonctions</i>		

Après 3 mois et au moins deux ans d'expérience professionnelle dans la branche

Classe de salaire 1	Employés d'atelier	16.52	3 057.-
Classe de salaire 2	Employés	17.33	3 207.-
Classe de salaire 3	Employés responsables		3 407.-
Classe de salaire 4	Chefs de service		3 608.-
Classe de salaire 5	Chauffeurs poids légers		3 758.-
Classe de salaire 6	Chauffeurs poids lourds		4 359.-
Classe de salaire 7	<i>Autres fonctions</i>		

Après 5 ans dans l'entreprise

Classe de salaire 1	Employés d'atelier	16.80	3 107.-
Classe de salaire 2	Employés	17.60	3 257.-
Classe de salaire 3	Employés responsables		3 457.-
Classe de salaire 4	Chefs de service		3 708.-
Classe de salaire 5	Chauffeurs poids légers		3 808.-
Classe de salaire 6	Chauffeurs poids lourds		4 409.-
Classe de salaire 7	<i>Autres fonctions</i>		

Après 10 ans dans l'entreprise

Classe de salaire 1	Employés d'atelier	17.35	3 210.-
Classe de salaire 2	Employés	18.15	3 360.-
Classe de salaire 3	Employés responsables		3 560.-
Classe de salaire 4	Chefs de service		3 810.-
Classe de salaire 5	Chauffeurs poids légers		3 910.-

Classe de salaire 6	Chauffeurs poids lourds	4 510.-
Classe de salaire 7	<i>Autres fonctions</i>	

Genève, le 26 janvier 2011

Fabrice Chaperon
Syndicat UNIA

Paul Schwendimann
Agetex